COMITÉ DIRECTEUR

CD – PV DE LA RÉUNION N°2023-04

19 décembre 2023
Vidéoconférence

Présidence : René Meyer

Membres Comité Directeur présents : Bernard Allonneau, Johan Augeron, Nadia Bali-Abdou, Patrick Bergeaud, Yoann Cabirol, Nicole Duclos, Éric Fradin, Marilyn Georgel, Marie-Anne Gorichon-Rouet, Thiery Grandemange, Françoise Jeante, René Meyer, Yves Orlianges, Ernest Prinzivalli, Nathalie Richard, Didier Rousset, Jean-Pierre Rouquier, Pierre-Yves Viallard, Martine Watrice

Excusés : Anne-Marie Bellan (procuration à Marilyn Georgel), Gregory Bottier, Estelle Cartry (procuration à Yves Orlianges), Philippe Commère, Joël Jollit (procuration à Françoise Jeante), Gérard Pajot (procuration à Nathalie Richard), Bernard Saintemarie (procuration à René Meyer), Martine Saintemarie (procuration à Nicole Duclos)

(24 votants ou représentés)

Absent(s) : Quentin Dubus, Gérard Perrier, Martine Prévost

Membres de droit présents (CDA), voix consultatives : Benoist Guillet, Olivier Mauffrey, Alain Tauzin, Pascal Brosseau, Alain Devaux

Excusés : Bernard Maes, Alain Gouguet
Absents : Christian Villeneuve

Président(e)s de commission non élu(e)s au CD présent(e)s, voix consultatives : Isidore Garcia, Vincent Bernard

Excusés : Martine Dusart, Alain Rinjonneau, Philippe Lafourcade

Invité présent : Michaël Bournazeix (Directeur sportif)

Excusé : Frédéric Taillard (CTS/CTR)

Secrétaire de séance : Françoise Jeante

Début de la séance (19h) ; Fin de la séance (22h30)

MOT DU PRÉSIDENT

En ouverture du Comité Directeur, René Meyer nous informe

- De la démission de la Présidente de la CRAM Martine Dusart pour des problèmes de santé. Il la remercie pour son engagement et lui adresse tous les encouragements du CD.
- D'un contrôle URSSAF de la Ligue le 8 janvier 2024

Il demande à Vincent Bernard, Président de la Commission Médicale Régionale, d'organiser des formations sur les « Gestes qui sauvent ».

1/ VALIDATION PV COMITÉ DIRECTEUR DU 7 OCTOBRE 2023

Vote : 25 pour et 1 abstention

Ce PV est validé.

2/ CIRCULAIRE FINANCIÈRE

La circulaire financière doit s'inscrire dans le cadre des prévisions budgétaires 2024.

Exercice 2023

René Meyer annonce une prévision établie à ce jour de 757 000 € de dépenses et 777 400 € de recettes, soit un solde positif de 20 400 €, attestant d'un retour à l'équilibre après l'exercice déficitaire de 2022.
Didier Rousset propose de lister ce qui a permis de baisser les dépenses.

La Commission des Finances va reprendre le budget 2023 pour analyser les dépenses réelles de 2023 et étudier d'où viennent les écarts.

Budget 2024

Prévision recettes 882 500€ en hausse en raison de l'augmentation des licences mais il faut prévoir une baisse des subventions.
Seules quelques commissions ont envoyé au Trésorier leur budget. Il sera certainement nécessaire de faire des choix.

Cette année la FFA a souhaité valoriser les clubs. Les clubs non labellisés pourront faire une demande de subvention selon certains critères (1 dirigeant formé ou en formation). Par contre l'aide aux stages est supprimée et la Ligue ne peut déposer que 6 demandes de subvention d'action au lieu de 8.

Si on termine avec un excédent de 20 000 €, cette somme sera provisionnée sur le compte de cette année.
Alain Gouguet, Olivier Mauffrey et Nadia Bali-Abdou proposent que les charges du stage début 2024 soient provisionnées sur 2023. En effet ce stage est habituellement programmé en décembre et cela créerait un résultat sur 2023 avec un seul stage et sur 2024 trois stages.

Circulaire financière 2024

Pénalités : le quota de juges est divisé par 2 quand la compétition est à + de 150 km du siège du club.
L'organisation d'une compétition locale dispose de ressources + importantes.
Pénalités dues au titre de 2023 : Yoann Cabirol précise que dans son calcul des pénalités il a tenu compte des Assistants (juge niveau 1).
Olivier Mauffrey souhaiterait que la recette des pénalités soit utilisée à aider les clubs à former des juges : la formation des Officiels est gratuite.
Le montant des pénalités serait à peu près de 26 850 €. Il sera demandé aux clubs de vérifier l'absence de leur jury après envoi par la comptabilité de la Ligue.
Olivier Mauffrey : l'application de cette règle des pénalités incite les clubs à favoriser la présence du jury sur les compétitions Ligue au détriment des compétitions départementales.
Martine Watrice demande où va l'argent des pénalités ? Elles rentrent dans les recettes globales de la Ligue sans affectation précise sur un poste de dépense.

René Meyer propose de baisser la pénalité pour manque de juge à 100 €.

Vote : 3 contre et 1 abstention

Pénalité validée à 100 €.

Inscription athlète en stage : gratuité pour les athlètes sur liste ministérielle
Michaël Bournazeix rappelle que ceci a déjà été validé en Bureau Exécutif. René Meyer souhaite que cela soit validé par le Comité Directeur.
Alain Gouguet rapporte que les clubs du CDA 17 sont contre la gratuité car ces mêmes athlètes sont déjà aidés par d'autres moyens (Région, Département, Club, Mairie).
Michaël Bournazeix : ceci est une récompense à la performance pour ces athlètes, les athlètes dans le suivi régional (grille de perfs) paient ½ tarif et les athlètes très proches de cette grille paient plein tarif.

Vote pour la gratuité : 2 abstentions, 3 non, 21 oui

Maintien de la gratuité pour les athlètes listés

QUESTIONS DIVERSES

René Meyer demande si avec E-logic@ nous aurons toujours besoin d'ATHLE LIVE.
Alain Gouguet précise que E-logic@ ne sera pas en place prochainement sur toute la Ligue.
Nicole Duclos demande à Yoann Cabirol de se rapprocher d'ATHLE LIVE afin qu'un devis nous soit envoyé et étudié pour cette année sportive.

René Meyer : lors du CD du 7 octobre 2023 il avait été demandé à ce que des suggestions d'évènements soient envoyées à la Ligue pour amélioration des ressources : à ce jour 0 réponse.

René Meyer demande à ce que l'envoi des documents à la Commission des Finances soit fait avant le 25 janvier 2024.

Prochain Comité Directeur samedi 2 mars 2024 à Talence, CREPS.

René Meyer *Président*	Françoise Jeante *Secrétaire Générale*